

## **La compensation des surcoûts sur la facture d'énergie, un réel soutien à la compétitivité de la chimie wallonne**

Le secteur accueille positivement cette initiative et appelle la Wallonie à œuvrer pour garantir une énergie compétitive à tout le secteur de la chimie et de la pharma

*Bruxelles, 20 avril 2018 – essenscia wallonie, la fédération régionale de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie, se réjouit de l'annonce du gouvernement wallon, avec le feu vert de la Commission européenne, de consacrer 17,5 millions d'euros sur trois ans afin de compenser les surcoûts en énergie pour les entreprises les plus exposées à la concurrence internationale.*

La réglementation européenne invite les Etats-Membres à mettre en place un système de compensation du surcoût financier sur la facture d'électricité provenant de l'achat de quotas de CO2 par les producteurs d'électricité sur la période 2013-2020 afin de protéger certaines entreprises fortement exposées à un risque de fuite de carbone, c'est-à-dire un risque de délocaliser l'activité industrielle dans un pays où les contraintes sont plus faibles qu'en Europe.

Ce système de compensation a déjà été mis en œuvre depuis plusieurs années en Flandre et dans les pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). En Wallonie, cette mesure, qui doit entrer en vigueur en 2018, est très attendue par les industriels concernés pour qui le coût de l'énergie est en moyenne 10 à 34 % plus cher que dans les pays et régions voisins. Elle aidera à pallier partiellement le handicap concurrentiel supporté par les entreprises wallonnes mais uniquement pour certaines entreprises relevant, notamment, du secteur de la chimie.

*«Nous accueillons très favorablement cette mesure qui contribuera à renforcer la compétitivité d'une partie des entreprises du secteur. Toutefois, il convient que la Wallonie agisse de façon plus globale pour garantir à court et à long terme des coûts de l'énergie compétitifs pour l'ensemble de son industrie, y compris le secteur pharma, qui ne bénéficie pas de cette mesure. Pour y parvenir, il est également essentiel d'instaurer une norme énergétique pour l'industrie. Il en va de l'ancrage de la chimie et des sciences de la vie en Wallonie, pilier économique majeur, qui emploie plus de 26.000 personnes, soit près d'un quart de l'emploi manufacturier wallon.»*, conclut **Frédéric Druck**, administrateur délégué d'essenscia wallonie.

Plus d'info:

Corine Petry, head of communication, essenscia, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, [cpetry@essenscia.be](mailto:cpetry@essenscia.be)  
Gert Verreth, Communication advisor, tél. 02.238.97.86, gsm 0477 46 42 27, [gverreth@essenscia.be](mailto:gverreth@essenscia.be)

### **A propos de essenscia wallonie**

essenscia wallonie, la section régionale de essenscia pour la Région wallonne, représente et assiste ses entreprises affiliées dans les matières régionales wallonnes et communautaires. essenscia wallonie compte plus de 210 entreprises, pour un total plus de 26.400 emplois  
Pour plus d'informations, visitez [www.essenscia-wallonie.be](http://www.essenscia-wallonie.be)